

service connaissance des territoires et évaluation

octobre 2015

OBSERVATION ET STATISTIQUES

n° 388

Collection

Liberté · Égalité · Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Septembre 2015 : les achats de voiture augmentent pour le 4ème mois de suite

En septembre 2015, 12 087 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en croissance de 7,0 % par rapport à septembre 2014. Cette forte progression intervient après deux mois de stabilisation des ventes (-1,0 % en juillet et +0,8 % en août). En cumul annuel, les immatriculations de véhicules sont en recul de 1,9 %.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en hausse de 5,0 %, ont représenté 60 % des immatriculations du mois de septembre. Cette croissance est la $4^{\text{ème}}$ consécutive. Elle a concerné les modèles essence (+ 14 %), hybride (+ 67 %) et électrique (+ 35 %). Le recul des ventes de voitures diesel s'est poursuivi (– 3 % en septembre, – 9 % sur un an).

Après s'être effondré de 29 % en juillet et de 26 % en août, le segment des véhicules destinés aux transports de marchandises a de nouveau décru en septembre (– 9 %). Cette diminution est liée en partie à une modification de la réglementation relative à la transformation réversible des voitures.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire - Septembre 2015

	Loire- Atlantique	Maine- et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	2 792	1 390	489	1 159	1 437	7 267
Cyclomoteur	214	145	36	76	166	637
Motocycle	211	115	33	117	83	559
Voiturette	17	23	9	11	21	81
Remorque légère et caravane	112	61	38	63	51	325
VASP léger	326	122	29	61	124	662
Autobus et autocar	14	2	-	4	2	22
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	740	348	80	170	209	1 547
Camion	22	14	6	11	10	63
Tracteur routier	65	50	40	39	34	228
Semi-remorque	20	30	7	28	26	111
Remorque lourde	-	2	3	-	2	7
VASP lourd	10	3	-	3	2	18
Tracteur agricole	61	85	75	36	54	311
Engin agricole (autre que tracteur)	39	56	68	47	39	249
Ensemble	4 643	2 446	913	1 825	2 260	12 087

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

<u>Note au lecteur</u> - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de l'observation et des statistiques (SOeS) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

En septembre 2015, 7 267 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une augmentation de 5,0 % par rapport à septembre 2014, nettement plus faible que celle observée en France métropolitaine (+ 9,1 %).

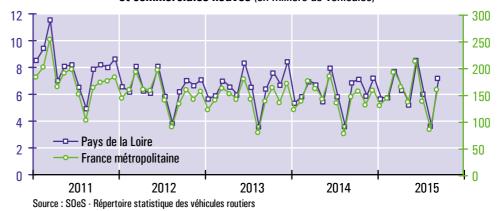
Pour le neuvième mois consécutif, les immatriculations de voitures essence ont progressé (+ 14 % par rapport à septembre 2014). Elles ont représenté le mois dernier 40 % des ventes totales de voitures dans la région, soit trois points de plus qu'il y a un an.

Dans le contexte du scandale Volkswagen, de l'accroissement de la fiscalité sur le gazole et de la mise en évidence des conséquences sanitaires de l'exposition à ce carburant, les ventes de voitures équipées de moteurs diesel ont continué de reculer (- 2,9 % par rapport à septembre 2014, - 8,8 % en cumul annuel). En septembre, leurs achats ont été à 57 % l'apanage des personnes morales, contre seulement 27 % pour les modèles essence.

Le bond des immatriculations de voitures électriques s'est poursuivi (+ 125 % sur les douze derniers mois, + 35 % en septembre), favorisé par l'entrée en vigueur du nouveau bonus écologique qui permet, movennant la mise au d'un véhicule rebut diesel immatriculé avant 2001. de bénéficier d'une aide à l'achat de 10 000 euros. En cumul annuel, les modèles électriques ont rassemblé 1,0 % des ventes de voitures neuves, contre 0,4 % il y a un an.

Après le coup d'arrêt du mois d'août (- 17 %), les immatriculations de modèles hybrides se sont vivement redressées (+ 67 %).

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)

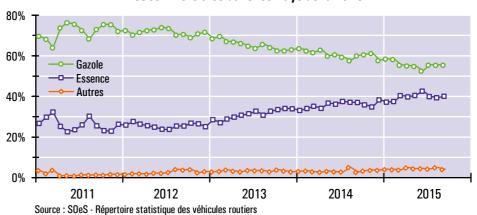


Structure des immmatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

	Septembre 2015			Oct. 2014 à sept. 2015			
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²	
Loire-Atlantique (44)	2 792	38 %	+ 5 %	28 883	38 %	-7%	
Maine-et-Loire (49)	1 390	19 %	+ 8 %	14 675	19 %	+ 4 %	
Mayenne (53)	489	7 %	-4%	5 847	8 %	+ 2 %	
Sarthe (72)	1 159	16 %	+ 3 %	12 154	16 %	-0%	
Vendée (85)	1 437	20 %	+ 7 %	15 425	20 %	+ 5 %	
Gazole	4 042	56 %	-3 %	43 690	57 %	-9 %	
Essence	2 921	40 %	+ 14 %	30 058	39 %	+ 10 %	
Hybride	231	3,2 %	+ 67 %	2 452	3,2 %	+ 13 %	
Électricité	73	1,0 %	+ 35 %	774	1,0 %	+ 125 %	
Autres motorisations	0	0,0 %		10	0,0 %	+ 25 %	
Personnes morales	3 195	44 %	+ 8 %	29 802	39 %	-3%	
Personnes physiques	4 072	56 %	+ 3 %	47 182	61 %	+ 0 %	
Ensemble	7 267	100 %	+ 5 %	76 984	100 %	– 1 %	

¹ Évolution entre les immatriculations de septembre 2015 et celles de septembre 2014

Structure selon la source d'énergie des immmatriculations de voitures particulières et commerciales dans les Pays de la Loire

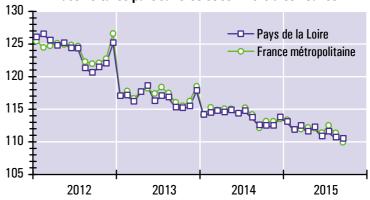


² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO2 des voitures neuves immatriculées en septembre 2015 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 110,4 grammes par kilomètre, soit une diminution de 1,9 % par rapport à septembre 2014. Cette baisse est la conséquence du lancement par les constructeurs de modèles moins énergivores, lié à l'augmentation des exigences du bonus écologique et des normes européennes d'émission de polluants.

Les hausses ponctuelles de décembre 2012 et 2013 sont des effets d'aubaine, liés à l'anticipation des modifications aux 1er janvier des dispositions du bonus-malus.

Émissions conventionnelles de CO₂ des voitures particulières et commerciales neuves



Unité : grammes de CO₂ / km (valeurs issues des essais d'homologation sur cycle NEDC) Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

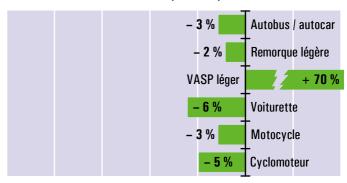
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, l'augmentation spectaculaire des immatriculations de véhicules automoteurs spécialisés (VASP) légers s'explique par une modification de la réglementation relative à l'adaptation réversible des modèles de série. Depuis le 1er juillet, les véhicules utilitaires légers issus de la transformation de voitures particulières sont ainsi immatriculés obligatoirement en VASP et non plus en camionnettes.

Dans la lignée de l'effondrement des mois de juillet (- 29 %) et d'août (- 26 %), les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises se sont de nouveau affaissées en septembre (-9 %). Les camionnettes ont constitué 79 % des 1 956 immatriculations du mois dernier ; leurs ventes ont chuté de 14 % par rapport à septembre 2014 et de 8 % en cumul annuel.

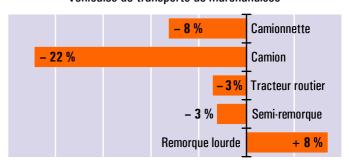
Sur le segment des véhicules spéciaux, les ventes de tracteurs agricoles sont toujours en retrait (- 15 % sur un an, - 14 % en septembre). Le marché des autres catégories d'engins agricoles a en revanche bondi de 78 % en septembre, compensant les reculs de juillet (- 20 %) et d'août (- 18 %).

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

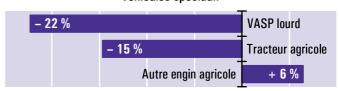
Véhicules de transports de personnes



Véhicules de transports de marchandises



Véhicules spéciaux



^{*} Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (octobre 2014 à septembre 2015) et celles des mêmes mois un an auparavant (oct. 2013 à sept. 20 Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : http://www.statistiques.developpementdurable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO2 et de polluants réglementés des véhicules neufs: www.carlabelling.ademe.fr

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le Ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette (ou quadricycle léger à moteur)

Cyclomoteurs carrossés à plus de deux roues, sans permis, de cylindrée inférieure à 50 cm3 (véhicules à essence) ou dont la puissance n'excède pas 4 kW (autres véhicules).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge concu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Document téléchargeable sur le site internet de la DREAL :

http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/ notes-mensuelles-sur-les-a2474.html

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remoraue

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant. concu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).

Denis DOUILLARD denis.douillard@developpement-durable.gouv.fr

Rédaction et mise en forme :

Les immatriculations de véhicules neufs en Pays de la Loire

> Service connaissance des territoires et évaluation Division de l'observation, des études et des statistiques

5 rue Françoise Giroud-CS 16326 44263 Nantes Cedex 2 Tél. 02 72 74 73 00

de la publication : Annick Bonneville ISSN: 2109-0025

© DREAL 2015